
Procès-verbal

Assemblée des membres
9 septembre 2015

Liste des présences

Nom, prénom	Association
Mélissa Tremblay	AECSP
Julie Durand	AéESG
Ariane Dugas-Angrignon	AéESG
Anne-Sophie Lachapelle	AÉETS
Christian Alain Djoko	AELIÉS
Jérôme Laviolette	AEP
Alexandre Bonneau-Daniel	AGEHCUQTR
Pier-Marc Corriveau	AGEUQT
Thierry Bouchard-Vincent	CADEUL
Marie Gauthier	FAÉCUM
Nicolas Lavallée	FAÉCUM
Francis Gravel	FEUS
Bradley Por	PGSS
Jean-Sébastien Gagné-Bisson	REMDUS
Emily Boytinck	SSMU
Caroline Aubry	Coordinatrice générale
Étienne Racine	Coordonnateur aux affaires associatives
Julien Ouellet	Coordonnateur aux règlements
Jonathan Mooney	Coordonnateur aux chantiers
Guillaume Girard	Coordonnateur aux affaires externes

Projet d'ordre du jour :

0. Présence des observateurs et observatrices
 1. Procédures initiales
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Nomination de la présidence d'assemblée et du secrétariat d'assemblée
 - 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente
 2. Bilan du comité de coordination
 - 2.1. Rapport des coordonnateurs et de la coordonnatrice
 - 2.2. Plan de travail
 3. Politique d'accès et de diffusion de l'information
 4. Règlement électoral
 5. Note explicative sur le Fonds des ressources pour action sociale (FRAS)
 6. Visuels
 7. Affiliations
 8. Contributions financières
 9. Prochaine rencontre
 10. Fermeture
-

1. Procédures initiales

- 1.1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture sur constatation du quorum à 18h41

- 1.2. Nomination de la présidence d'assemblée et du secrétariat d'assemblée

REMDUS propose

20150930 AM 01

Que Simon Harvey et Jonathan Mooney soient nommés respectivement à titre de président d'assemblée et de secrétaire d'assemblée.

AéESG appuie.

*Pas de demande de vote.
Adoptée à l'unanimité.*

- 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

AéESG propose

20150930 AM 02

Que l'ordre du jour de la séance du 20150930 de l'Assemblée des membres soit adopté.

CADEUL appuie

*Pas de demande de vote.
Adopté à l'unanimité.*

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente

AéESG propose :

20150930 AM 03

Que le procès-verbal la séance du 20150815 de l'assemblée des membres soit adopté.

AEP appuie

Pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

2. Bilan du comité de coordination

2.1. Rapport des coordonnateurs et de la coordonnatrice

Coordonnatrice générale

Les rapports vous ont été acheminés, avez-vous des questions ?

AEP

Quand est-ce que les rapports seront mis à jour dans le BOX ?

Coordonnatrice générale

Ils le seront lundi.

2.2. Plan du travail

Coordonnatrice générale

Le comité de coordination s'est divisé les tâches et a travaillé sur les visuels. La semaine passée nous avons également participé à une table ronde sur la politique jeunesse en compagnie de plusieurs autres groupes. Nous étions le seul représentant la population étudiante universitaire au sens large à cette table. Des représentants de la CAQ, de QS, du PQ étaient présents ainsi que de la CSN, des réseaux des Forums jeunesse et de Force jeunesse. Un communiqué de presse a été émis et une conférence de presse a été organisée. Tout s'est bien passé et nous avons eu l'opportunité de nous faire connaître comme un acteur crédible. Nous avons noté qu'il y avait quatre groupes représentant les premières nations à la table et nous considérons qu'il serait important de collaborer plus étroitement avec ces groupes afin de faire front commun sur des enjeux qui les concernent, notamment dans le cadre de la politique jeunesse.

CADEUL

Les premières nations ont des enjeux qui sont particuliers, il pourrait être intéressant de collaborer avec eux. Le réseau universitaire va mal puisque le gouvernement fait d'importantes coupes, nous devront être ferme contre ce dernier et refuser ces compressions. Nous devons prioriser les enjeux touchant la conciliation travail-famille, tel que les garderies, ainsi que la place des jeunes au sein des domaines professionnels et des affaires municipales. Nous devons également collaborer avec la FECQ et les autres groupes communautaires.

Coordonnatrice générale

Nous allons continuer à travailler avec ces groupes, notamment avec les futurs étudiants universitaires.

AÉESG

A part la stratégie jeunesse, quels sont les partenaires que vous voulez rencontrer ?

Coordonnatrice générale

Principalement les responsables des dossiers jeunes mais aussi les membres du collectif opposé à la tarification, le FRAPRU pour le logement étudiant, par exemple.

3. Politique d'accès à l'information

Coordonnatrice générale

Je vous proposerais de fonctionner en passant à travers la politique section par section à moins que vous ayez des commentaires globaux pour commencer.

FAÉCUM

C'est important d'inclure un processus permettant aux associations de l'UEQ de présenter des documents à leurs instances et à leurs membres sous huis clos pour informer ceux-ci sans pour autant rendre l'information accessible au grand public (ex: budget).

Coordonnatrice générale

Je vous propose de rajouter un article à cet effet.

CADEUL

Il serait en effet essentiel pour nous de permettre un tel mécanisme.

AÉÉTS

Faut-il que les instances auxquelles sont présentés ces documents soient aussi en huis clos?

FAECUM

Oui, mais ça dépend de quel document. S'il a été adopté dans une instance à huis clos, il doit être présenté à huis clos.

AECSP

Est-ce que cela pourrait aussi s'appliquer à une assemblée générale en huis clos?

FEUS

Serait-il également possible de présenter des documents aux bureaux de l'association locale ?

Coordonnatrice générale

Notez qu'il y a une coquille à la section 1. Nous vous suggérons de transformer domaine institutionnel par domaine interne. De plus, nous vous recommandons d'unir le domaine des administrateurs et le domaine des officiers.

FAECUM

Nous croyons qu'il est important que le domaine des officiers soit conservé car on voudrait soustraire les contrats d'embauche à celui-ci pour que seul les administrateurs y aient accès.

AECSP

Lequel des budgets contient le plus d'information, celui qui est agrégé ou celui qui est aggloméré ?

Coordonnatrice générale

C'est le budget aggloméré.

FAECUM

Nous voudrions enlever l'accès au budget complet car une information aussi détaillée n'est probablement pas utile au caucus.

Présidence d'assemblée

Par souci d'efficacité, je vous suggère de passer section par section et de faire vos commentaires au fur et à mesure.

CADEUL

Pourquoi le cahier de préparation aux instances est-il public ? Ne contiendrait-il pas de l'information non-adoptée ?

Coordonnatrice générale

En fait, le cahier de préparation influencerait uniquement les positions des associations membres sur les enjeux qui seront traités aux différentes rencontres de l'UEQ ainsi que les points qu'ils souhaitent apporter. Ici, vous ne retrouvez donc pas les recherches dans le cahier de préparation aux instances. C'est une mesure qui permettrait à tous de se préparer au débat en sachant d'avance où se situent les autres associations sur les enjeux du jour.

AECSP

Ne devrions-nous pas inverser les concepts d'avis de convocation et de cahier de préparation ?

Coordination générale

Non, car le cahier de préparation est un moyen de permettre aux membres du caucus de se préparer aux débats. Il ne contient pas le contenu non-adopté de qui sera débattu par les membres de l'UEQ.

FAECUM

Je crois qu'on devrait enlever la désignation "abrégé" à "budget annuel abrégé".

Présidence d'assemblée

Je suggère de modifier immédiatement les définitions car elles auront un impact sur les discussions et les questions futures.

AEP

Puis-je poser une question à la FAÉCUM ?

Présidence d'assemblée

En fait, je propose que la FAÉCUM présente ses demandes de modifications et que les associations en discutent après.

FAÉCUM propose

20150930 AM 04

Que le budget annuel abrégé soit retiré.

AéESG appuie

AEETS

Je ne suis pas sûr d'avoir compris le point.

FAECUM

Je voudrais préciser que la recommandation ne s'applique pas à tous les documents.

AECSP

Je ne suis pas certain de comprendre quelle est l'utilité de retirer le budget annuel complet.

FAECUM

En fait, c'est que normalement, il y a le budget annuel qui contient chacun des postes budgétaires, il y a le budget aggloméré qui montre les champs de dépenses et ça ça peut être présenté plus largement. Créée un budget annuel complet avec chacune des lignes de dépenses, nous on trouve ça excessif. J'ai pas besoin de voir le détail et la nature de toutes les dépenses qui sont engendrées, tant que je vois les postes budgétaires et que j'ai une photo de ce que c'est. Je vois pas l'importance qu'on crée autant de forme de budget, c'est juste trop. Il faut avoir une partie d'information, mais pas faire de micro-gestion.

AECSP

Est-ce qu'un tel budget comprendrait tout de même des lignes détaillées ?

FAECUM

Oui.

AEP

Mettons pour les salaires, est-ce qu'il y aura une ligne salaire pour tout les salaires ou parce que si chaque poste sont détaillés, là on ne peut pas le rendre public.

FAECUM

Salaires et ensuite le montant est là, donc toute la masse salariale est présentée en un bloc, ça ressemble beaucoup à ce que l'on a reçu comme ébauche de budget annuel réalisée par le comité de coordination.

*Pas de demandes de vote.
Adoptée à l'unanimité.*

REMDUS propose

20150930 AM 05

Que soit fusionné le domaine des administrateurs et le domaine des officiers et qu'il se nomme domaine administratif.

AEETS appuie.

FAECUM

Nous sommes contre cette proposition car nous on fait une différence entre le domaine des officiers et celui des administrateurs. À notre sens, les administrateurs devraient avoir accès à tout et les officiers devraient avoir accès à tout sauf aux contrats des employés avec lesquels ils travaillent, sauf ceux qui sont administrateurs. On ne veut pas que les officiers aient accès aux charges sociales ainsi qu'aux salaires des employés. De plus nous allons apporter une proposition plus loin qui nécessite que la distinction entre ces deux domaines subsiste.

SSMU

Nous avons eu certaines difficultés par le passé du fait que l'information concernant le salaire des employés n'était pas accessible aux officiers. Je ne sais pas quels seront les impacts pour vous puisque je ne connais pas vraiment quels seront les pouvoirs des officiers et du conseil d'administration. Les personnes qui travaillent en day-to-day doivent avoir une vision générale de comment est régulé le travail des employés à travers le contrat, nous sommes entrain de changer cela cette année puisque nous avons vu comment c'est un enjeu pour nous. Je n'ai pas l'impression que les informations en terme de ressources humaines devraient être gardées secrètes pour les officiers.

CADEUL

J'ai une question pour le document, actuellement, les gens sur le comité de coordination qui ne sont pas administrateurs de ce que je comprends c'est que leur niveau d'autorisation est le niveau des participants, c'est le niveau des internes ? Je m'adresse au comité de coordination d'avantage.

Coordonnatrice générale

En fait, si on va dans l'ordre, les officiers, officières, on accède à tout.

FAECUM

C'est en lien avec ce que disait Emily, nous ça fonctionne comme ça chez nous et n'avons jamais eu de tels problèmes. C'est peut-être des trucs internes et qui ne sont pas possible d'être divulgués, mais si c'est possible est-ce que SSMU pourrait nous donner un exemple des problèmes qui auraient pu être occasionnés ? On aimerait toutefois réitérer le fait que seuls les administrateurs ont l'obligation légale d'avoir accès à ce type d'information et comme les officiers n'ont pas cette charge légale on ne voit pas pourquoi ils devraient y avoir accès, ce n'est même pas nécessaire.

AECSP

Je vous inviterais à voter pour, nous croyons également que les deux domaines mériteraient d'être fusionnés. Je vous pas en quoi c'est utile de voir les officiers empêchés d'avoir accès à ces informations.

AéESG

Nous considérons que la FAÉCUM a raison et que les officiers ne devraient pas avoir accès à cette information surtout considérant l'aspect légal. Les administrateurs adoptent les contrats alors que les officiers n'ont rien à voir dans ce genre de décisions. Il nous a été clairement expliqué à l'AéESG l'importance de préserver les distinctions entre le comité exécutif et le conseil d'administration.

CADEUL

À la CADEUL, on a une perspective différente, chacun des officiers sont aussi administrateurs ce qui fait que c'est aussi leur rôle de faire la coordination des ressources humaines de l'association. Oui c'est un peu plus le rôle de certaines personnes, mais il reste qu'individuellement ils auront à gérer des ressources humaines comme par exemple la personne responsable des affaires pédagogiques aura à gérer des chercheurs. Surtout dans la mesure où chaque association va avoir un administrateur et que tout le monde aura accès à ça, aux contrats, sauf une poignée de personnes sur le comité de coordination, on est pas convaincu que c'est une mauvaise chose, mais il faudrait au minimum spécifier qu'il y a une possibilité que la personne qui est responsable de superviser un employé puisse voir son contrat.

FAECUM

C'était simplement pour dire que le rapport entre les officiers et les employés, les administrateurs et les employés, est bien différent. Oui, les officiers ont rôle à jouer avec les employés, mais ce n'est pas tout. On a fait le choix de ne pas mettre l'ensemble des officiers comme administrateurs et c'est un choix qui a pour but de séparer ce qui est administratif et ce qui est politique. Les administrateurs n'ont pas un contact direct avec les employés, ce qui permet de garder une forme de séparation des pouvoirs. On trouve ça potentiellement dangereux que la ligne soit floue, entre ceux qui ont les responsabilités légales ainsi que ceux qui ont la relation employeurs/employés.

AÉÉTS

Je comprend qu'il y a des gens qui ont plus d'expertise en terme de gestion d'employés que moi. C'est quoi le nœud, est-ce qu'il y a un danger en fonction du rapport de force entre les employés et

le comité de coordination, si c'est pas problématique je pense que ça permet aussi d'alléger les choses.

SSMU

Alors, je vais expliquer un peu plus ce que je voulais signifier dans ce contexte pour nous. Malgré qu'il y ait des administrateurs qui ont le mandat de faire l'évaluation financière, les officiers qui travaillent de près avec les employés sont les mieux à même d'évaluer leur performance et la praticité de leurs descriptions de tâches par rapport aux exigences du terrain. Je vois quand même une grande problématique à enlever toute forme de décision financière au comité de coordination, oui en théorie c'est le conseil d'administration qui décide, mais c'est différent dans les faits. Pour ce qui est de l'exemple demandé par la FAÉCUM, l'année passée, de l'information de ce type a été dissimulée à l'exécutif de SSMU ce qui a mené à des écarts budgétaires. Ces écarts budgétaires auraient pu être contrôlé par l'exécutif s'il avait été mis au courant.

Coordonnatrice générale

A SSMU, il n'y a pas d'exécutants qui sont sur le conseil ?

SSMU

No, tous les exécutants sont sur le conseil sauf les étudiants internationaux puisqu'ils ne peuvent être sur des conseils d'administration de compagnies canadiennes.

AELIES

Pour nous, l'accès des officiers à l'information des employés n'est pas un problème.

FAECUM

Pour nous, il y a un patron dans cette corporation. Les employés sont redevable envers cette personne là et le conseil. Il ne faudrait pas que les conflits, les dissensions au sein des officiers par rapport à une décision sur les employés qui pourrait mené au fait que, si on peut le dire comme ça, les employés soit menacé de faire un changement à ses conditions de travail parce que l'on ne s'entend pas bien. Cette chose ne pourrait arriver à un administrateur parce qu'il n'y a pas de day-to-day entre les administrateurs et les employés. Ce n'est pas quelque chose qui en principe devrait arriver, on en convient, mais on veut quand même mettre un safe guard.

AéESG

Pour poursuivre ce que la FAECUM disait, on croit que la division entre l'exécutif et l'administration crée une division saine et vitale au sein d'une association permettant un bon équilibre. On comprend que oui dans le cas des chercheurs non permanent par exemple il y ait une forme de lien qui soit différent, mais pour les employés permanents c'est différent.

FAÉCUM

La séparation des pouvoirs est essentielle. Le rôle du conseil d'administration est d'agir comme chien de garde contre d'éventuelles envolées de l'exécutif. L'exécutant n'a pas besoin de ce type d'information pour être en mesure de bien travailler avec un employé.

Coordonnatrice générale

Je vous suggère de clore le débat pour l'instant et d'y revenir plus tard, car la question semble être épuisée.

REMDUS

On nous a dit qu'il y avait d'autres modifications qui découlaient de ça, donc si on continue on pourrait voir la pertinence de cette modification. Je propose qu'on mette en dépôt.

AéESG

Je crains qu'une mise en dépôt pourrait nuire à la cohérence des discussions futures puisse qu'il semble que la FAÉCUM veuille apporter des changements qui dépendent de ce point. Ça serait bien de clarifier ça maintenant.

AECSP

Notez que selon les règlements généraux, le président du CNCSR doit gérer les employés du CNCSR et lui retirer l'accès à cette information l'empêcherait de remplir ses fonctions en travaillant avec eux. Il n'a peut-être pas besoin d'avoir accès à toutes les clauses salariales, mais au moins à celle de recevabilité, de conditions de travail parce que c'est à lui que la personne se rapporte.

AéESG

Un des exécutants a un employé pour l'aider à faire de la recherche, mais ce ne sont pas tout le reste des exécutants qui ont à faire avec lui. Ça a été approuvé en CA et ensuite c'est lui qui gère avec les employés. C'est sur que si cette personne là spécifiquement en contact avec, mais c'est pas l'ensemble des exécutants qui doivent voir le contrat tel que c'est formulé. C'est un document qui est propre au CA, mais c'est lui qui gère l'employé.

AEP

Nous proposons de créer une exception pour le président du CNCSR. Par exemple la coordination aux cycles supérieurs va rédiger le contrat pour les employés ponctuel qu'il va engager, est-ce qu'on pourrait dire a il peut pas le faire.

FAECUM

Si je veux embaucher un chercheur, je vais faire le devis de recherche, le soumettre au caucus et ensuite le contrat sera fait en fonction de ces balises là. Mon lien avec lui c'est de faire un suivi et de voir si les tâches sont faites et non pas de dire ça ça a été plus ou moins bien fait, je vais couper 200 \$ dans la rémunération, ça c'est le rôle du CA. Par contre, de dire que tu as écrit ça et ça ne fonctionne pas pour telle ou telle raison, oui c'est ton rôle de gestion de travail, mais pas de gestion des RH.

AECSP

Si on veut entrer dans ce niveau de détail, je peux comprendre. Mais on doit quand même avoir une part d'information pour être en mesure de bien comprendre les choses, pour savoir qu'est-ce qu'on peut demander quand, à quel moment la personne est payée.

*Demande le vote
Proposition battue.*

AéESG

Faudrait pas oublier le cahier de proposition, on sait pas c'est quoi exactement.

CADEUL

Je proposerais d'ajouter une définition.

CADEUL propose

20150930 AM 06

Qu'une définition de cahier de préparation soit ajoutée et qu'elle se lise comme suit : ensemble des documents regroupant le projet d'ordre du jour, les avis de motion pour une prochaine séance du caucus.

AECSP appuie.

Coordonnatrice générale

Certains documents sont déjà explicités dans d'autres sections, c'est pour ça qu'on inclut ici juste ces éléments dans le cahier de préparation. On ne peut pas non plus mettre dans le domaine public des documents comme les PV non-adoptés puisque ça pourrait potentiellement être dommageable.

FAÉCUM

À quel domaine est-ce que le cahier appartiendrait ?

CADEUL

C'est écrit à l'article 16 – domaine publique.

Pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

Présidence

Sur le bloc des définitions est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Comme je n'en vois pas, nous allons poursuivre la lecture. Nous allons passer à la section II.

Coordonnatrice générale

Donc champ d'interprétation et d'application, est-ce que j'ai l'attention de tout le monde ? Dans cette section là, nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire.

FAECUM

Je veux simplement comprendre, on fait section par section ?

Présidence

Oui, exactement pour ne pas aller dans tout les sens et on ne finira jamais.

AECSP

Je veux juste comprendre, cette politique ne s'applique qu'à la version finale des documents, qu'est-ce qui arrive avec les versions non-finales ? Elles tombent dans les limbes ?

Coordonnatrice générale

Ouais parce que techniquement c'est n'importe quoi les versions non-finales. Par contre, il est inscrit dans l'article 3 ainsi que les documents qui sont joints aux convocations. Ça ce sont des documents tombent dans les limbes puisqu'ils ne sont rattachés à aucune résolution. Alors s'il n'y a rien d'autre, on passerait à la section III.

Présidence

Section III, donc.

Coordonnatrice générale

Pour ce qui est de la section III, à l'article 12 nous avons une petite coquille à corriger. Quand on lit : « des lors le secrétariat général dispose d'un délai maximal de 12 jours ouvrables pour faire parvenir » on vous proposerais de changer conseil d'administration par administrateurs et administratrices. La raison est que si on le laisse ainsi, à chaque fois qu'il y a une demande du genre, il faudrait faire un conseil d'administration spécial, tandis que si on dit seulement administrateurs et administratrices, ça signifie que le rapport doit être acheminé, mais que la question peut être traitée seulement à la prochaine séance du Conseil.

Présidence

Est-ce que tout le monde comprend ?

Coordonnatrice générale

J'en comprends que tout le monde est d'accord avec ce changement. Puis dernière chose à modifier dans tout ça, c'est dans la phrase ensuite « le Conseil d'administration est alors tenu de décider d'accepter ou de refuser la demande d'accès à l'information de la personne requérante » je proposerais le changement suivant : « le Conseil d'administration est alors tenu, lors de sa prochaine séance, de décider d'accepter ». C'est pour indiquer qu'une demande d'accès à l'information n'est pas un motif de convocation automatique d'un Conseil d'administration.

FAECUM

C'est un commentaire pour faire suite à l'AECSP, si on est pour modifier les jours ouvrables pour y aller avec des jours francs, dans un souci de suivre les RG. Il faudrait donc qu'on fasse l'ajustement.

Coordonnatrice générale

Ça va être fait.

AELIES

À l'article 9, nous voyons l'utilité de donner une marge de manœuvre à l'exécutif afin de décider si un document qui n'est pas couvert par la politique est accessible ou non. Nous nous demandons par contre s'il ne devrait pas y avoir des téléphones qui sont fait aux associations avant de prendre la décision.

Coordonnatrice générale

Ça pourrait être dans les pratiques courantes, par contre, à moins que vous ayez un libellé, je vois difficilement comment on pourrait intégrer ça dans un article.

Présidence

Avez-vous une proposition à nous faire, l'AELIES ?

Coordonnatrice générale

L'idée de donner une marge de manœuvre au comité de coordination c'est simplement dans un cas où le document n'est pas précisé par la politique. C'est qu'il y a déjà un processus d'appel lorsque les gens se sentent lésés, si le Coco doit continuellement passer par le CA, à notre sens le processus d'appel perd un peu son sens.

AELIES

On comprend.

FEUS

J'ajouterais que tout documents de l'UEQ devraient être marqués par son domaine. À quel article ? Ce n'est pas nécessaire que ça soit écrit formellement dans la politique, mais plutôt que ça soit dans les pratiques.

Coordonnatrice générale

Si on ajoute à l'article 3 que tous les documents doivent être marqué par leur nom de demain.

FAECUM

Je comprend pas trop, est-ce qu'on prend des propositions ou on modifie le document comme ça ?

Présidence

Comme les propositions sont consensuelles autour de la table, je suis un peu plus souple et je prends en considération qu'elles sont intégrées automatiquement. Lorsqu'il y a des divergences qui se manifestent je demande que ça soit pris de façon formelle.

Coordonnatrice générale

On est donc dans la section procédure. Mise à part les modifications que l'on vient de faire est-ce que vous avez des commentaires ?

FAECUM

Je voulais juste mentionner que l'article 11 et 12 ont la notion de jour ouvrable, simplement que ça soit arrimé.

SSMU

Ce n'est pas inscrit nul part, alors je me demande simplement est-ce que lorsque l'information est demandé, sera-t-elle disponible en français et en anglais au même moment ? Est-ce qu'il y a un endroit où c'est officiellement inscrit que les deux langues sont présentent dans l'ensemble des documents ?

Coordonnatrice générale

Oui, absolument. C'est un principe de l'UEQ, c'est inscrit dans le règlement général que tous les documents doivent être traduits. Si les gens ne respectent par ce principe ça serait quand même une entorse importante aux règles. Est-ce qu'il y avait d'autres commentaires ?

Présidence

J'en conclu que non.

Coordonnatrice générale

Donc, chapitre II, documents joints aux convocations pour les instances. Dans cette section, il y a chacune des instances qui sont écrites, c'est essentiellement pour faire acheminer les ordres du jour, les procès-verbaux non-adoptés et ce genre de trucs, le cahier de préparation aussi. À moins que je me trompe on avait rien à modifier dans ce chapitre.

Présidence

Alors des questions, modifications ? J'en conclu que non.

Coordonnatrice générale

Chapitre III – documents adoptés par les instances. Donc on va y aller plus section par section. Section I, procès-verbaux et résolutions, vous les avez pour chaque instance. Est-ce qu'il avait des commentaires ?

CADEUL

Quand on fait mention de résolutions à l'article 25, je veux m'assurer qu'on parle de positions politiques et non pas de résolution internes ?

Coordonnatrice générale

Oui. Toutefois, vous comprenez tous que cela veut dire que toutes nos positions politiques seront disponibles en ligne. On avait moins parlé de ce volet, mais ça signifie que l'exécutif devra, d'instance en instance, mettre à jour une liste des résolutions sur le site web. Est-ce que vous êtes tous confortables avec cela ? Parfait, pas de commentaires. Alors section II – rapport et plans de travail des officiers et officières, encore là c'est plutôt simple.

REMDUS

J'ai une petite question, donc domaine des instances et domaine internes, ça ne devrait pas être domaine interne ?

Coordonnatrice générale

Je vais faire un arrimage partout pour cette question là, comme on a fait la modification tantôt. Section III – Recherche, avis et mémoires. Question, commentaires ? Non. Politiques et règlements. Comment encore ici c'est un peu spécial, donc sauf avis contraire du CA, les politiques

et règlements sont publics. On peut penser que notamment les PGRH soient d'un autre domaine, mais ça appartient au CA. Documents de nature financière.

FAECUM

Juste pour arrimer avec les positions que l'on a déjà pris auparavant, nous devons retirer l'article 33 afin d'être conforme avec la modification apportée à la définition de budget.

Présidence

Je vais donc prendre l'absence de tour de parole comme une modification consensuelle.

Coordonnatrice générale

Section VI – Documents d'orientation annuelle. Donc le guide des orientations se retrouverait du domaine public et les plans de travail se retrouvent dans le domaine interne.

PGSS

Article 36 et 37 dans la section V disent la même chose.

Coordonnatrice générale

C'est un enjeu de traduction. Donc on aurait fait le tour du document lui-même, je sens que les associations ont d'autres choses à dire.

FAECUM

Dans la section II du chapitre I, j'aimerais proposer une modification à l'article 4. Après domaine des administratrices, administrateurs, on mettrait en point i et après domaine des officiers et officières. On ne fait que changer la hiérarchie.

Présidence

Je vois qu'il y a consensus autour de la table, donc je ne prendrai pas de résolution formelle.

AEP

Je veux comprendre par rapport à ce qui n'a pas été adopté tantôt. Finalement, ça change quoi, c'est quel article qui serait touché par ça ?

Coordonnatrice aux chantiers

À la base, ils étaient séparés. On a donc décidé de ne pas les fusionner. Et là, la FAECUM propose que les administrateurs et administratrices aient accès à tout et que certains documents soient restreints aux officiers, officières.

FAECUM

Soit les documents de ressources humaines.

SSMU

Désolé, je veux encore savoir pour la traduction. Je sais que c'est écrit dans les RG, mais est-ce qu'il y aura une différence de traitement dans les domaines ? Je comprends que ce qui est public sera traduit, mais en montant dans le niveau de confidentialité, je présume que certaines personnes seront bilingues, du moins la plupart des gens sur l'exécutif ou encore sur le Conseil d'administration. Est-ce qu'il y a des nuances et que certains documents ne seront pas traduits ? Je suis certaine qu'il va arriver à un moment donné que des documents dans certaines domaines ne seront pas traduits. Principalement ce qui se retrouve dans le domaine des officiers.

Coordinatrice générale

Si la proposition de la FAECUM est adoptée tous les documents vont être traduits.

SSMU

Oui, mais malgré ça est-ce que tout les documents vont l'être ?

Coordonnatrice générale

En fait le RG dit cela, une politique est sous un RG et donc c'est elle qui prime. Les RG mentionnent donc que tous les documents officiels doivent être traduits alors c'est nécessaire qu'ils le soient tous, peu importe leur domaine.

FAECUM

C'est aussi notre compréhension.

AEP

Ce que je comprends donc c'est que les documents officiels qui sont traduits, et ce peut importe leur domaine, donc ça règle la question de la traduction, tout va l'être non ?

FAECUM

En fait, on ajouterait un nouvel article 5 qui dirait que : « les documents relevant du domaine interne peuvent être présentés aux membres individuels via les associations membres. Celles-ci doivent prendre les mesures nécessaires pour rendre accessible ces documents seulement qu'à ses membres » L'idée derrière c'est ce qu'on disait tout à l'heure et que ces documents ne soient pas seulement présentés à nous les associations, mais aussi aux membres individuels en s'assurant que les documents ne leaks pas non plus. Je pense ici par exemple au budget annuel.

AECSP

Je m'excuse, je reviens sur la question de la traduction, j'ai comme eu un petit flash. Dans le cahier de préparation on parle des propositions amenées par les associations. Ces éléments doivent être traduits, c'est le travail de qui de faire cette traduction, les associations ou l'UEQ ?

Coordonnatrice générale

C'est toujours la responsabilité de l'UEQ.

Présidence

Pourrait-on retourner sur la proposition de la FAECUM ?

AEP

Ça dit à ses membres, mais quand c'est dans les assemblées générales ou encore aux membres individuels, comment le huis clos s'appliquerait dans les associations ?

FAECUM

On ne peut pas obliger un mode de fonctionnement des associations. Soit, on ouvre un huis-clos dans l'instance comme ça on reste dans cette forme là ou encore les gens viennent au bureau, ils jettent un coup d'œil aux documents et les laisse. On veut que l'accès soit garantie, mais que ça ne leak pas.

AEP

Je comprends très bien, mais je ne sais pas à quel point c'est applicable.

Coordonnatrice générale

Théoriquement si une association donne un document à huis clos et ne le reprend pas à la fin et bien elle ne prend pas les mesures nécessaires.

Présidence

J'en conclu que c'est consensuel, on ajoute l'article.

FAECUM

On aimerait que soit corrigé certaines fautes de syntaxe dans le volet de la décision de la demande d'accès à l'information. C'est simplement un arrimage.

Coordonnatrice générale

Vous me le donnerez et ça sera fait.

AÉÉTS

Qui peut décider de refuser une demande d'accès à l'information ?

Coordinatrice générale

La demande est d'abord acheminée au comité de coordination, si la personne n'est pas d'accord avec la décision, elle peut demander un appel qui lui sera traité par le conseil d'administration.

FAÉCUM

Nous proposons de retirer l'article 16 afin que tout ce qui relève de l'avis de convocation soit du domaine des instances. C'est simple, à notre sens, de montrer ce qui sera à l'ordre du jour peut relever de l'ordre stratégique. Par exemple, l'adoption d'une recherche sur un sujet spécifique pourrait donner un message que nous allons travailler sur le sujet. Alors que ce n'est pas nécessaire d'afficher nos couleurs autant aux acteurs politiques, on veut le présenter aux membres, mais non pas at large.

Présidence

Je sens un consensus sur le sujet alors nous procéderons avec le changement.

FAÉCUM

À notre sens, les procès-verbaux du conseil d'administration ne devraient être accessibles qu'aux membres de cette instance. Donc nous proposons qu'à l'article 20, on retire conseil d'administration pour en faire un article distinct. À notre avis, s'il y a des dissensions ou des trucs du genre, elles ne devraient pas être connues, c'est une question de renseignements personnels aussi.

CADEUL

Pourquoi ne pas se contenter de faire que des huis-clos pour les documents de nature financière ou contractuelle ?

FAECUM

Tout simplement parce que s'il y a des discussions qui relatent des dissidences et qui mentionnent des informations personnelles, pourquoi le caucus pourrait y avoir accès. À notre sens, le caucus devrait simplement avoir accès à voici la réponse du CA et c'est tout.

AÉÉTS

Est-ce que c'est défini que ce sont seulement les décisions exécutives qui sont au PV ou l'ensemble des tours de paroles ?

Coordonnateur aux relations associatives

Donc, pour vous expliquer, si je comprends ce que la FAECUM souhaite c'est que le caucus n'aie accès qu'aux résolutions du conseil d'administration, donc les décisions, mais pas les discussions qui entourent ces prises de décisions. Ce que la FAECUM semble avancer c'est que cela permettra aux administrateurs de parler plus librement.

CADEUL

Si je comprends bien, il va quand même y avoir de disponible un genre de procès-verbal, mais non verbatim.

Coordonnatrice générale

Ça tomberait dans l'article 22, qui dit qu'une liste de résolution sera envoyée.

CADEUL

Je comprends que les gens sont là à titre individuels, mais ils sont quand même là pour représenter les membres dans un sens. Ils représentent la corporation dans son ensemble et cette dernière est composée de l'ensemble des membres. Ils sont quand même imputable envers la corporation. Avec le rôle qu'on veut donner au CA, ça me semble aller dans le mauvais sens, on est mieux de rester avec le plan de faire des huis clos lorsque c'est le temps.

AEP

Donc, il y a le concept de huis clos dans le conseil d'administration. On peut l'inclure, c'est que ce n'est pas tellement mentionné dans le document. Donc si on parle du salaire des employés, ça ne se retrouvera pas dans le PV qui est ensuite envoyé. Je veux que ça soit bien clair que ça ne sera pas inclus.

AÉÉTS

Ah ok moi je comprend le pourquoi on veut diffuser les propos qui sont tenus, moi ça me va. Si c'est que la résolution adoptée, il y a un problème à mon sens. S'il y a des dissensions, des amendements qui sont fait aux propositions, des abstentions qui sont notées, etc. c'est ce qui est important de savoir, du moins c'est ce que j'aimerais savoir. La résolution c'est seulement la finalité, c'est rien. Alors qu'un PV il fait état de tout et c'est important, ça témoigne un peu de l'état de la séance.

FAÉCUM

L'idée c'est de se dire que le conseil d'administration va prendre des décisions d'ordre financière et administrative, les décisions qui vont être prises c'est celles qui vont être su par l'ensemble des membres, par contre les discussions sur le fait que l'on est pas motivé à ce qu'un montant X soit utilisé pour telle raison. Le fait qu'une telle personne s'oppose à cette résolution ne devrait pas être su parce que ce sont des décisions administratives. Et le problème ensuite que ça peut supposer c'est que certaines associations pourraient ainsi lobbyer certains membres du CA. Ça pourrait être problématique, on ne veut pas qu'il y ait de politique qui se fasse auprès des membres du CA. La seule raison de pourquoi on prend un PV, c'est pour des raisons légales. S'il y a des procédures juridiques qui sont enclenchées et bien que les personnes puissent se protéger.

AéESG

Oui, je pense que certaines personnes ne comprennent pas bien le rôle d'un administrateur. Le CA n'a rien à voir dans les positions politiques qui seront mises de l'avant par l'UEQ. Tu as un chapeau d'administrateur, pas un chapeau d'exécutant d'association. Je ne vois pas l'intérêt que ça soit diffusé plus largement que simplement au CA.

AECSP

Ce que j'allais dit et bien c'est que rendu là tout les CA devraient se tenir à huis clos. Si on veut que rien sorte, qu'ils soient tous fait à huis clos, je comprends le point de vue, mais je ne suis vraiment pas d'accord.

Coordonnatrice générale

Ce qui pourrait être fait qui, je pense pourrait nous sortir de l'impasse, c'est que le procès-verbal verbatim soit présenté aux administrateurs, tandis qu'un autre forme de PV qui lui inclut ce qui est noté au PV comme les dissensions ou encore les abstentions soit du domaine interne. À cet effet, la liste des amendements faits, qui demande le vote, etc. serait accessible.

AéESG

Ce n'est pas quelque chose qui nous conviendrait.

Pause

Coordinatrice générale

Il semblait y avoir un consensus sur le fait que les verbatim n'ont pas à être diffusés. À partir de ceci on nous avons deux options: soit la liste des résolutions adoptées ou un procès-verbal excluant les délibérations. C'est à dire un procès-verbal qui comprendrait le résultat des votes, les résolutions adoptées, les procédures, les demandes de dissidence inscrites au PV, et même les demandes de pauses. Est-ce que, selon vous cela serait trop sensible pour être du domaine interne? Voulez-vous faire un tour de table là-dessus?

CADEUL

Je nous invite à se questionner encore un moment, mais je pense qu'on doit en venir à une décision maintenant. Nous pouvons nous questionnés sur des détails tels que l'inclusion de votes nominal, mais il serait important que nous puissions dire que les procès-verbaux seront accessibles lorsque nous présenterons la politique à nos membres. Le fait de ne pas donner accès aux procès-verbaux risque d'être étrange pour plusieurs d'entre eux. Nous pouvons y revenir plus tard lorsque nous aurons plus de temps, mais ce soir nous préférons la deuxième option, soit le procès-verbal non-verbatim mais comprenant des détails tel que la pause, les résolutions etc.

Coordinatrice générale

Ce que je comprends de l'intervention de la CADEUL, on doit éventuellement prévoir des mécanismes pour répondre aux inquiétudes quant aux risques de dérapage soulevés par certaines associations dont la FAÉCUM et l'AéESG. On ferait donc un PV sans les délibérations qui sont du domaine interne, et pour la suite on pense à un processus qui pour éviter les dérapages.

FAÉCUM

Pouvez-vous réexpliquer quel est cette deuxième partie?

Coordinatrice générale

Ce que nous proposons c'est qu'un procès-verbal sans les délibérations soit disponible au domaine interne et que nous nous entendions tous et toutes pour penser à des mécanismes pour empêcher les dérapages.

FAÉCUM

D'accord.

AéESG

D'accord, c'est un bon compromis.

REMDUS

D'accord.

AEP

D'accord.

AECSP

D'accord.

AÉÉTS

Je ne suis pas sûr de comprendre.

Coordinatrice générale

L'idée est que les méthodes utilisées pour encadrer davantage la diffusion des procès-verbaux sans verbatim serait sujette à débat lors d'une rencontre ultérieure. Toutefois que nous nous entendions que la diffusion des procès-verbaux sans verbatim soit dès maintenant considérée comme étant du domaine interne.

AÉÉTS

J'insiste sur le fait qu'ils doivent être publics.

Présidence

Publique à vos membres ou publique pour Mr. et Mme. Tout le monde?

AÉÉTS

C'est l'une des choses que je ne suis pas sûr de comprendre, je vais donc y réfléchir moi aussi... et comment leur donnerions-nous accès ? Je préfère m'abstenir sur la question.

AELIES

Nous abondons aussi dans le sens de la deuxième option provisoirement, mais nous ne pouvons penser que de mécanismes peuvent prévenir les dérapages tout en respectant l'aspect « transparence » qui fait partie, sauf erreur de ma part, de nos RG.

AGEUQAT

D'accord.

Présidence

On est d'accord donc sur le fait que l'article 22 (20 en version anglaise) se lit : *Les procès-verbaux adoptés par le conseil d'administration, l'assemblée générale, le caucus ou les comités permanents appartiennent au domaine interne.*

Je comprends la suggestion que cette clause soit ré-ouverte à une date ultérieure afin de s'assurer de mettre en place des mécanismes pour contrer les dérapages.

AEP

Est-ce qu'on peut aussi inclure un mécanisme pour spécifier comment on entre en huis clos ? Est-ce qu'on entre automatiquement en huis clos dès qu'un membre en fait la demande ?

Présidence

C'est généralement couvert par le guide de procédures à moins qu'il y ait déjà une règle dans vos règlements généraux à cet effet. Ce que je comprends en ce moment c'est qu'on peut s'entendre sur cette version et qu'on pourra rouvrir cette politique pour en modifier certains éléments lors d'une prochaine rencontre.

Coordinatrice générale

Le point étant qu'une discussion plus approfondie sur ces questions demandera plus de temps et de préparations pour être en mesure de prévoir tous les cas de figures précis et particuliers. Nous devrions donc tous faire nos devoirs relativement à ces questions.

Présidence

Cela vous convient comme manière de fonctionner temporaire ?

FAECUM

Ajout à l'article article 22 (24 en VF): *Les procès-verbaux adoptés par le conseil d'administration, l'assemblée générale, le caucus ou les comités permanents appartiennent au domaine interne à l'exception des résolutions traitant de gestion des ressources humaines, de négociations*

financières stratégiques et de tout autres sujet jugé sensible par le conseil d'administration, ferait parti du domaine des administratrices et administrateurs.

La raison pour laquelle nous proposons cet amendement est d'éviter de divulguer de l'information sensible telle qu'une décision du conseil d'administration de licencier un employé dans trois semaines. Il serait important de prévenir la divulgation de ce type d'information avant que les démarches respectant les protocoles de ressources humaines puissent être effectuées.

SSMU

Je crains ne pas comprendre... Ne venons-nous pas de donner aux officier l'accès à l'information de nature financière ainsi que celle liée aux ressources humaines ?

Coordonnateur aux affaires associatives

Il faudrait donc rajouter domaine des officières et officiers afin de rendre l'article cohérent avec les définitions que nous avons préalablement adoptées.

Présidence

L'article 24 se lirait donc comme suit: *Les procès-verbaux adoptés par le conseil d'administration, l'assemblée générale, le caucus ou les comités permanents appartiennent au domaine interne à l'exception des résolutions traitant de gestion des ressources humaines, de négociations financières stratégiques ou de tout autres sujet jugé sensible par le conseil d'administration, ferait parti des domaines des administratrices et administrateurs et des officières et officiers.*

Est-ce que cela convient à tous ? J'en conclu que oui.

FAECUM

Article 23 : La liste des résolutions adoptées par l'assemblée générale ou le caucus appartient au domaine public, à **moins d'une mention contraire émise par l'instance concernée.** Un tel amendement est essentiel afin de conserver un avantage sur des questions stratégiques si l'instance juge que c'est essentiel.

AECSP

Alors, nous suggérons d'ajouter la phrase suivante à la fin de l'article 23 : *La liste des résolutions adoptées par l'assemblée générale ou le caucus appartient au domaine public, à moins d'une mention contraire émise par l'instance concernée, le cas échéant, la liste des résolutions adoptées par l'instance demeure du domaine interne.*

Présidence

La résolution se lierait donc comme suit: *sauf indication d'une résolution de l'instance concernée, la liste des résolutions adoptées par l'assemblée générale ou le caucus appartient au domaine public, le cas échéant, la liste de résolutions adoptées par l'instance demeure du domaine interne.* Est-ce que cela vous convient ?

AECSP: La phrase pourrait être mieux écrite.

Présidence

Elle pourra être réécrite à l'extérieur de l'instance pour en améliorer la forme dans le respect des idées qu'elle contient.

FAÉCUM

Article 32 : Soustraire "politiques" à: *Sauf indication contraire d'une résolution du conseil d'administration, les politiques et règlements de l'Union étudiante du Québec appartiennent au domaine public. Les politiques concernant la gestion des ressources humaines et la gestion des*

ressources financières de l'Union étudiante du Québec appartiennent quant à elles au domaine interne.

Ajout d'un article additionnel à la section "Politiques et règlements" qui se lirait comme suit : **Article X: Sauf indication contraire du conseil d'administration, les appartiennent au domaine interne.**

Nous croyons que tout ce qui touche la PGRH et la PGRF n'a pas à être connu du publique.

AECSP

Dans ce cas, pourquoi ne pas simplement substituer ces deux politiques.

Coordinatrice générale

L'article en question a été rédigé ainsi afin de laisser au CA la possibilité de changer le domaine assigné à une politique si celle-ci est jugé sensible tout en s'assurant que les politiques non-sensibles demeurent par défaut accessibles au publique. Il est probable que les politiques jugées sensibles ne seront que peu nombreuses.

FAECUM

Il est vrai que de toute façon nous n'aurons pas un grand nombre de politiques. Notre amendement visait à être préventif afin de laisser au CA le pouvoir d'élargir le domaine de diffusion si les politiques sont jugées non-sensibles, et non l'inverse.

AéESG

L'erreur est humaine. Il vaut mieux prévenir que guérir en prévenant une situation où le conseil d'administration rendait accidentellement public quelque chose de sensible.

CADEUL

Nous croyons que les politiques de ressources financières et humaines demeurent une exception et que le conseil d'administration devrait être en mesure de demeurer assez vigilant pour s'assurer qu'une politique sensible ne soit pas accidentellement divulguée. Pour une raison d'image, les politiques devraient être publiques par défaut car il serait ainsi moins facile de nous accuser de manquer de transparence.

FEUS

Nous sommes d'avis que les politiques soient publiques par défaut, il faut faire confiance au bon jugement des administrateurs.

Présidence

En l'absence de consensus, je demanderais à ce que le libellé de la FAÉCUM soit traité comme une résolution formelle que nous traiterons s'il y a appuie.

FAECUM

Si il y a consensus, pourrait-on spécifier dès maintenant que les politiques touchant les RH et RF soit dès maintenant relégués au domaine interne ?

Présidence

J'en conclu donc que c'est consensuel pour cela.

FAÉCUM

Article 37 : *Sauf indication contraire d'une résolution du conseil d'administration, les contrats appartiennent au domaine ~~interne~~ des officières, officiers.*

On aimerait que les officiers et officières y ait accès aussi, mais que ça n'aie pas à aller plus loin.

Présidence

Je ne vois pas d'opposition ici.

FAÉCUM

Serait-il possible d'avoir un tableau pour résumer la présente politique ?

Coordonnatrice générale

C'est certain, lorsqu'elle sera adoptée nous mettrons un tableau de ce genre en annexe.

Présidence

J'aurais besoin d'un proposer et d'un appuyeur sur la politique telle que modifiée.

AéESG propose

20150930 AM 06

Que soit adoptée la politique de diffusion de l'information telle que modifiée.

FAECUM appuie.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité.

4. Règlement électoral

Coordinatrice générale

Puisqu'il ne reste que peu de temps avant que nous ne perdions la salle, je vous suggère de passer à la note explicative. Nous avons déjà adoptés un certain nombre de principes sur le processus électoral lors des derniers chantiers et le comité de coordination serait donc en mesure de produire une note explicative pour vous en attendant l'adoption de la politique électorale dans son intégralité.

AéESG

Nous sommes d'accord avec cette suggestion toutefois, la partie sur les élections partielles nous semble nébuleuse et nous nous voudrions qu'elle soit mieux adaptée. Il semble que vous avez pris en compte les mêmes choses que les élections générales, mais les délais sont trop longs. Est-ce possible de mieux adapter une élection partielle ?

Coordonnateur aux règlements

Ah, mais quelle version avez-vous ? J'ai fait quelques modifications hier soir pour rendre le tout un peu cohérent.

AéESG

J'ai aucune idée de quelle version j'ai, j'ai imprimé les documents.

FAECUM

Est-ce possible de faire une note explicative de ce qui a déjà été fait avant ?

CADEUL

Il y a effectivement de la technique à travailler, notamment sur la question des votes à plusieurs tours. Nous avons annoncés que nous présenterions des politiques en octobre, il nous faudrait donc des documents suffisamment précis. Il faudrait notamment expliciter les conditions

d'éligibilités. Nous aimerions donc essayer de voir s'il serait possible de créer un politique ce soir à partir des éléments sur lesquels nous sommes d'accord.

Coordonnateur aux affaires associatives

Une note explicative ne serait-elle donc pas suffisante ?

CADEUL

Non car il nous faudrait plus de précision sur des items tel que les conditions d'éligibilité.

Coordonnateur aux affaires externes

Cet aspect a déjà été voté.

Coordinatrice générale

Selon les documents adoptés cet été, nous nous étions entendu sur les formulations suivantes:

- que les candidates et candidats à l'exécutif national aient un statut d'étudiant au moment de leur candidature, qu'ils soient membre de l'exécutif national sortant ou qu'ils soient membre de l'exécutif sortant d'une association membre.
- Qu'un budget soit prévu les dépenses de campagne électorale des candidates et candidats.
- Que les élections soient organisées lors de l'assemblée annuelle des membres au printemps.
- Que les membres du comité des cycles supérieurs puissent recommander à l'assemblée annuelle des membres la personne à élire à la présidence de ce comité, mais que l'assemblée des membres conserve quand même son pouvoir d'élire n'importe quelle candidates ou candidats au dit-poste.
- Que les modalités du processus soient les même dans les deux instances.
- Que chaque candidates ou candidats soit tenu de recevoir au minimum la majorité simple des votes pour être élu.
- Que l'on élimine la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes à chaque tour jusqu'à ce qu'un candidat aie reçu la majorité simple des votes.
- Que l'exécutif soit élu au mode de votation d'un membre, un-vote.
- Que la durée d'un mandat au sein de l'exécutif soit d'un an. Que la candidates ou le candidat n'occupe pas de position officielle au sein d'un parti politique, d'un syndicat, d'un conseil municipal ou d'une association étudiante pendant leur mandat.
- Que les membres de l'exécutif soient compensés financièrement pour un travail à temps plein.
- Qu'il y a une période de transition d'un mois pendant laquelle ils seront compensés pour les heures travaillées à concurrence de 40 heures par semaines.
- Que l'assemblée des membres ait le pouvoir de destituer des membres de l'exécutif.

CADEUL

Cela nous convient mais nous aimerions inclure une exception pour que les individus provenant d'associations non-membres puissent également soumettre leurs candidatures. Nous aimerions également aborder la question des délais et la question du nombre de candidats maximum qu'une association peut appuyer.

Présidence

Pour faciliter le processus, nous pouvons donc concentrer nos délibérations sur les points spécifique qui intéressent particulièrement les associations.

CADEUL

Nous demandons d'ajouter une exception pour *les gens provenant de l'exécutif à temps plein d'associations non-membres*.

Présidence

J'en conclu que c'est consensuel.

AEETS

Une personne non-membre n'ayant pas travaillée directement avec l'association nationale risque d'être fortement handicapée par un tel manque d'expérience lors de son entrée en poste.

AéESG

Je vois certains problèmes à priver les non-membres de cette possibilité. Par exemple, un individu actuellement impliqué dans le processus de création de l'association ne pourrait pas se présenter si son association perd son référendum d'affiliation.

FAECUM

Il est inutile de limiter le bassin de recrutement car une personne n'ayant visiblement aucune idée de ce qu'elle fait n'aura qu'à être chaisée par l'assemblée.

AELIÉS

Je crois qu'une telle ouverture posera peut-être un problème de légitimité

AÉÉTS

Je crains aussi qu'un tel système pourrait inviter des gens de mauvaise foi à s'infiltrer l'exécutif national.

AEP

Dans le fond il n'y a que la FAÉCUM qui a des aurait de candidats éligibles n'ayant pas le statut d'étudiant.

FAECUM

Il y a aussi les individus qui se trouvent entre le baccalauréat et la maîtrise.

AECSP

Je ne suis pas d'accord avec l'idée d'étendre l'éligibilité aux exécutifs d'associations non-membres.

CADEUL propose :

20150930 AM 07

D'ajouter au libellé: *Selon les documents adoptés cette été, nous nous étions entendu sur la formulation suivante: "que les candidates et candidats à l'exécutif national aient un statut d'étudiant au moment de leur candidature, qu'ils soient membre de l'exécutif national sortant ou qu'ils soient membre de l'exécutif sortant d'une association membre **ou non-membre**.*

AéESG appuie

Le vote est demandé.

Adoptée à majorité.

CADEUL

Pour ce qui est des délais, on aimerait ca avoir un mois de campagne pour permettre aux candidats de faire le tour du Québec et de rencontrer les associations. Nous aimerions également étendre à un mois la période de mise en candidature. Donc un total de 60 jours pour la période de mise en candidature et de campagne électorale.

CADEUL propose :

20150930 AM 08

Que la période de mise en candidature et de campagne électorale soient de 60 jours.

REMDUS appuie

*Pas de demande de vote.
Adoptée à majorité.*

CADEUL

Article 15, il y a une limite au nombre de candidatures qu'une association peut appuyer. On aimerait qu'une association puisse appuyer une personne par poste (donc 10 candidats).

CADEUL propose :

20150930 AM 09

Que chaque association puisse appuyer une personne par poste.

AéESG appuie

SSMU

Quelle est la raison pour cela ?

AéESG

Le but est de ne pas restreindre le nombre candidat. De plus, le nombre final d'association fera membre c'est de s'assurer que l'on puisse avoir une meilleure participation démocratique

*Pas de demande de vote.
Adoptée à majorité.*

CADEUL

Deux commentaires généraux : peaufiner les détails du système par tour et éventuellement ajouter des règles de campagnes pour déterminer ce que les candidats peuvent dire, qu'est ce qui constitue de la diffamation etc. Nous aimerions aussi que soit prévu une forme de budget en ce qui attrait à la campagne.

AéESG

Nous avons les mêmes préoccupations que la CADEUL. Nous aimerions aussi que soit spécifié qu'il est possible de voter en faveur, en défaveur ainsi que de s'abstenir lors de l'élection d'un candidat. À l'article 25, notez que si le conseil d'administration comble un poste avant une élection partielle, il donne ainsi un avantage à cette personne. Il faudrait donc qu'il y ait simplement une élection partielle rapidement.

FAÉCUM

Que l'intérim soit comblé par un officier déjà en poste et que les délais d'élections partielles soient plus rapides.

AéESG

Donner de plus d'importance aux élections partielles aussi.

Présidence

En résumé au lieu d'avoir une succession de deux processus électoraux, nous aurions une élection partielle rapide pour élire un candidat à un poste vacant. Pendant l'intérim, les fonctions du poste vacant pourraient être assumées par un membre du comité de coordination.

3. Note explicative sur le Fonds des ressources pour action sociale (FRAS)

Coordonnateur aux affaires externes

Pour ce qui est du FRAS, je sais que la FAÉCUM avait également préparé un document. Notez que l'une des différences principales est selon leur document, le FRAS relèverait du caucus et non de la CASP. J'aimerais savoir comment l'assemblée voudrait procéder. Peut-être que l'on pourrait regarder leur note explicative et l'adopter si elle convient à tous. Elle serait ensuite reformatée en modèle PPME.

FAECUM

Nous proposerions de présenter la note explicative que nous avons déjà rédigée, si l'Assemblée est d'accord. Nous avons essentiellement repris les articles des règlements généraux qui en traitaient du FRAS. La grande différence entre notre version et celle qui nous était proposée est d'enlever les mentions des comités ad hoc puisque ceux-ci sont déjà financés par le budget global de l'association nationale.

Temps de lecture

FAECUM

Le FRAS serait placé sous la responsabilité du caucus car la CASP et ses comités ad-hoc seraient financé à même le budget opérationnel de l'UEQ et ne devraient donc pas avoir besoin du FRAS.

AéESG

Au troisième paragraphe, ça dit que la création d'un comité de travail spécifique est décidée par le caucus, et qu'à partir des demandes d'un comité de travail spécifique, le caucus décide des sommes octroyées. N'est-ce pas un peu lourd ? Je pense que ce serait peut-être mieux que ce soit géré par la personne qui va travailler plus spécifiquement avec ces comités.

CADEUL

Je pense que ce fonctionnement pourra être intégré à une éventuelle politique de gestion des ressources financière. Pour l'instant le simple fait de présenter l'existence d'un programme nous semble suffisant.

FEUS

J'aimais bien qu'on ait besoin de trois (3) associations pour partir un comité de travail spécifique, mais que les ressources soient attribuées par le caucus.

FAECUM

La raison pour laquelle la création de comité de travail spécifique devrait être une responsabilité du caucus est que dans les demandes, on spécifie que les membres du futur comité doivent soumettre leurs objectifs, leur structure, leurs modes de fonctionnement, un plan d'actions ainsi qu'un budget prévisionnel. Ainsi, le caucus devrait être en mesure de déterminer la taille de l'enveloppe qui devrait y être dédiée.

Présidence

J'en conclus que vous vous entendez pour utiliser cette version.

4. Logos

AéESG

Malgré qu'on est picky on aime beaucoup les logos.

AÉÉTS

Mon astigmatisme m'empêche de bien distinguer le contraste entre le bleu et le mauve.

5. Affiliations

Coordonnateur aux affaires associatives

Ceux qui m'ont déjà contacté avec vos dates de référendum, tant mieux. Sinon, faites-le dans les plus brefs délais. J'aimerais des réponses pour prévoir des rencontres avec vous. Il est aussi important que vous trouviez des personnes pour diriger vos campagnes et que vous me donniez leurs noms. Vous devez également nous dire si vos exécutifs pourront être partiaux pendant l'élection, nous faire parvenir les détails concernant vos processus référendaires et nous signifier vos attentes envers nous pendant vos campagnes. Vous devez toutefois savoir que nous pourrions vous assister, mais que nous ne pourrions mener ces référendums à votre place. Notez bien que, si vous faites un référendum en novembre à la mi-octobre vous devez être prêt. Nous serons à votre disposition pour former et équiper votre équipe référendaire.

6. Contributions financières

Coordinatrice générale

Rappel pour dire que c'est important d'aller voir vos instances pour si vous pouvez donner de l'argent. S'il y en a des nouvelles c'est le temps de le dire.

CADEUL

Nous avons un montant.

AECSP

Pourrait-on faire un contre-rendu de ce qui a été promis, donné et encaissé jusqu'à maintenant d'ici la prochaine rencontre pour savoir où nous en sommes?

AéESG propose :

20150930 AM 09

Que soit approuvée la contribution de la CADEUL.

FAECUM appuie

*Pas de demande de vote
Adoptée à l'unanimité.*

7. Prochaine rencontre

Coordinatrice générale

Nous aimerions avoir une rencontre avec vous avant les référendums. Il semblerait que le 24-25 octobre ne créerait pas de conflit d'horaire selon les calendriers d'associations qui nous ont été envoyés.

AECSP

Nous avons déjà un évènement qui est entrain de se planifier lors de cette fin de semaine là, c'est une journée de formation pour les membres de notre CA.

SSMU

La rencontre de l'AVEQ aura lieu lors de cette fin de semaine là ce qui pourrait donc nous empêcher de siéger sur les deux instances.

REMDUS

Il y a un camp de formation de notre CA. Guillaume ne sera pas disponible avant le 13 octobre puisqu'il est en vacances, nous allons donc regarder.

AEP

C'est notre camp de formation pour les conseiller sur le CA.

AéESG

La fin de semaine d'avant seriez-vous disponible ?

CADEUL

Nous avons des instances.

Coordonnateur aux affaires associatives

Donc, il est important au que nous rencontrions ceux qui partent en référendum en Novembre pour que nous puissions nous coordonner. Entre temps, je ferai des rencontres individuelles et nous vous enverrons un doodle pour planifier la prochaine rencontre.

Ajournement